



Organisation
de l'aviation
civile
internation
ale

Organisation
de l'aviation civile
internationale

Organisation de
l'aviation civile
internationale

Organisation de
l'aviation civile
internationale

منظمة الطيران
المدني الدولي

国际民用
航空组织

Bureau Afrique occidentale et centrale / Western and Central African Office

Klm

T6/6.2 – 0430

5 juin 2026

Objet : Collecte de données sur les événements de sécurité ATS

Action requise : Soumettre les rapports d'enquête et notifications d'événements de sécurité ATS pour les années 2024 et 2025 au plus tard le 20 août 2026

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de me référer à la conclusion 6/04 de la session conjointe d'APIRG/27 et du RASG AFI/10, demandant la relance des activités d'analyse des événements ATS dans la région AFI. Cette initiative repose sur la transmission périodique et régulière par les États de données complètes relatives aux incidents et autres événements de sécurité ATS afin de permettre la tenue périodique des réunions régionales d'analyse.

Afin d'assurer la mise en œuvre effective de cette Conclusion, il est essentiel que les États, les fournisseurs des services de navigation aérienne, les exploitants d'aéroports et les exploitants aériens partagent les rapports d'enquête relatifs aux événements de sécurité ATS ainsi que les notifications d'événements pertinentes. Ces informations sont indispensables à la préparation et à la tenue des réunions annuelles du Groupe d'analyse des événements ATS (AEAG) AFI. L'AEAG a pour mission d'examiner et d'analyser les événements de sécurité ATS afin d'identifier les tendances régionales, d'évaluer les risques émergents et de formuler des recommandations appropriées pour remédier aux problèmes de sécurité identifiés.

La deuxième réunion de l'AEAG est provisoirement prévue pour la deuxième semaine d'octobre 2026. Toutefois, sa tenue effective dépendra de la disponibilité, en temps opportun, des données requises. A cet égard, les États et les Organisations concernées sont invités à transmettre leurs rapports d'enquête sur les événements de sécurité ATS et/ou les notifications d'événements ATS pour les années 2024 et 2025 à leur RSOO respectif (AAMAC, BAGASOO, CASSOA ou SASO) au plus tard le **20 août 2026** avec copie à (stchanda@icao.int) et (BThendu@icao.int).

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Romain Ekoto
Directeur régional